Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 087-268719200-20231218-181220234-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE

Arrondissement : LIMOGES Canton : CONDAT/VIENNE

Collectivité : CCAS deSOLIGNAC

Nombres de	
membres	
En Exercice	13
Présents	7
Votants	9

Date de	convocation
08/12//2	2023
Date d'a	affichage
08/12/2	023

Délibération n°2023DELCCAS013 C.C.A.S DE SOLIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

<u>Présents</u>: Mesdames COIGNAC, FOURGEAUD, GUITARD LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD, Monsieur PORTHEAULT

Absents et excusés :

Madame BAYLE qui donne procuration à Madame COIGNAC, Madame BRUNEAU, Monsieur GOUJEAUD qui donne procuration à Madame LAFFITTE, Madame GRAPTON, Madame HAMRI, Monsieur MERZEAU

Objet : demande d'aide financière

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Monsieur X. La vice-présidente présente de façon anonyme la situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 321.10 €.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

Cette somme sera octroyée sous forme d'un virement à l'ODHAC

Par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président Compte tenu de la transmission en Préfecture le (8) 12/23

Et la publication le 14/12/2023 ... le Prés dent,